

de toniques, dans tel autre, au contraire, on donne beaucoup d'altérants, et chose remarquable, ces méthodes si différentes entre elles, viennent toutes la tête haute, armées même de la statistique déclarer leurs succès et proclamer leur supériorité. Mais que prouvent la plupart de ces succès si ce n'est le triomphe des efforts de la nature contre les maladies que vous prétendez avoir guéries. C'est que fort heureusement, pour l'humanité, la force médicatrice de la nature, je le répète, veille au salut des malades et les guérit en dépit même d'une mauvaise médication.

Mais, dira-t-on, vous doutez de la puissance de l'art, médecin, vous niez la médecine ?

Au contraire, MM, loin de méconnaître la puissance de l'art, c'est en relever la dignité que d'en *signaler les écarts* et de réduire à leur juste valeur des *prétentions exagérées*. L'art médical existe ; mais je dis et je maintiens qu'il faut être très-sévère dans l'appréciation des effets prétendus salutaires d'une médication quelconque et se défendre d'un enthousiasme irréfléchi pour toute thérapeutique individuelle. Quoique certains médecins de ce pays donnent dans les excentricités dont je viens de combattre les dangereuses prétentions, la plupart suivent dans leur thérapeutique les sages préceptes de la raison et de l'expérience.

Au milieu de ce conflit d'opinions et de systèmes contradictoires à quelle méthode, à quelle doctrine, devez-vous vous attacher ?

Quels sont donc les principes généraux qui doivent régler la thérapeutique du médecin ?

Pour le penseur qui sait dégager son esprit de l'ornière de la routine, le traitement de chaque maladie est un nouveau problème dont la solution exige toutes les ressources du savoir et de l'imagination.

Mais cette dernière faculté de l'intelligence peut aisément s'égarer si elle manque de principes généraux qui lui servent comme de jalons dans le vaste champ de la thérapeutique.

Il importe donc que nous tracions ici ces grands principes régulateurs de l'art de guérir qui d'après plusieurs auteurs se résument dans les énoncés suivants :

10. Si la force médicatrice de la nature doit suffire seule pour amener la guérison, ou si le mal est absolument incurable, s'abstenir de toute prescription médicamenteuse. Les prescriptions hygiéniques suffisent seuls dans ces cas.

20. Si la maladie exige, au contraire, l'intervention active de la thérapeutique, ne prescrire que des remèdes dont l'action est en rapport avec la nature présumée du mal ; ce qui constitue la méthode rationnelle ; ou prescrire des remèdes dont l'expérience a sanctionné l'efficacité, bien qu'il soit impossible de saisir le lien logique qui rattache leur vertu curative à la nature des phénomènes morbides, tels